

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 19  
Votants : 23

L'an deux mil vingt-deux, le 11 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2022

**PRESENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

**ABSENTS :** Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. BOURDOLLE Philippe, (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : Mme Mathilde WISSOCQ

Affiché le : 16/03/2022

### 3. Attribution du marché de fournitures de produits d'entretien et de petit matériel de la commune de Boisseuil.

En février 2018 la commune de Boisseuil a signé un marché public relatif à la fourniture de produit d'entretien et de petit matériel d'une durée de 4 ans maximum.

Ce marché arrivant à terme une consultation a été lancée le 7 janvier dernier, en procédure adaptée en application des articles L 2123-1 et suivants et R 2123-1 et suivants du Code de la commande publique avec une date limite de réception des offres fixée au 4 février 2022.

Cette prestation prendra la forme d'un accord cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 80 000 € HT. L'accord cadre sera conclue pour une durée d'un an à compter de sa notification et reconductible trois fois un an. La durée totale du marché n'excédera pas 4 ans.

Cette prestation est décomposée en 2 lots :

- Lot 1 : produits d'entretien lessiviels et jetables,
- Lot 2 : petit matériel,

A l'issue de la consultation 2 offres ont été remises par des entreprises pour chaque lot et l'offre la plus avantageuse économiquement et techniquement pour chacun des lots est celle de l'entreprise ORAPI.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :**

- d'autoriser le Maire à signer les 2 accords-cadres avec l'entreprise ORAPI,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents susceptibles d'intervenir en cours de marché dans le but d'assurer son bon fonctionnement,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

<b>VOTE 23</b>	<b>POUR 23</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
**Philippe JANICOT**

